

L'ÉTAT DE SANTÉ DU SALARIÉ

DUREE - LIEU :

- 1 jour / 7 heures
- Où ? Medef 22 / UIMM 22 - , 3 Rue Irène Joliot Curie 22440 PLOUFRAGAN

PUBLIC :

- Dirigeant de PME/PMI
- RH opérationnel
- DAF, comptable

INTERVENANT :

juriste social

MOYENS PEDAGOGIQUES :

modèles, supports documentaires, exercices, évaluation, attestation de stage

TARIF :

- Adhérents Medef 22 / UIMM 22 : 450 € net de taxes
- Non adhérents: 550 € net de taxes
- Déjeuner en sus

Organisme de formation enregistré sous le n° 53 22 08639 22. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

OBJECTIFS :

- Gérer les incidences en droit du travail de la suspension du contrat de travail pour maladie,
- Identifier les droits et obligations de chacun en la matière,
- Maîtriser les règles juridiques relatives à la procédure d'inaptitude au poste de travail,
- Sécuriser vos pratiques et limiter les risques de contentieux.

PROGRAMME :

- 1. La gestion de la suspension du contrat de travail liée à l'incapacité de travail (maladie)**
 - Précisions sur l'arrêt de travail, sur les droits et devoirs
 - Le complément employeur et la contre visite médicale
 - Les absences non justifiées et leur sanction (absence prolongée, absences fréquentes et prolongées ...)
 - La protection particulière des salariés en accident de travail, maladie professionnelle ou en maternité
- 2. La gestion du retour du salarié absent**
 - Règles relatives aux examens médicaux : Initiative, délais requis, refus éventuels du salarié de les subir
 - Les avis du médecin du travail (simple / avec réserves)
 - Les modalités de contestation des avis rendus
 - L'impact sur la relation de travail d'une reconnaissance d'invalidité par la CPAM
- 3. L'inaptitude au poste médicalement constatée**
 - Les examens permettant cette déclaration
 - La recherche de reclassement (procédure, proposition)
 - Le délai d'un mois et la procédure de licenciement
 - Cas particuliers : C.D.D., salarié protégé.

Méthodologie :

- Décryptage des textes et identification des situations ainsi que des rôles des différents interlocuteurs en matière de santé,
- Rappel des règles et mise en application au moyen de cas concrets,
- Echanges de bonnes pratiques entre professionnels.